

20 juil 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 20 juillet 2004](#)

Ghislenghien, un an après la catastrophe: un aperçu

Le 30 juillet 2004, vers 8 heures 57 une catastrophe sans précédent se produisit dans le zoning industriel de Ghislenghien suite à une fuite de gaz dans une canalisation à haute pression. Ce fut l'une des pires catastrophes qu'ait connues la Belgique. De nombreuses personnes y trouvèrent la mort. Le nombre de blessés étaient encore plus élevé. Aujourd'hui, presque un an après cette catastrophe, le Gouvernement a estimé qu'il était nécessaire d'élaborer un bilan de l'approche du suivi de la catastrophe.

Le 30 juillet 2004, vers 8 heures 57 une catastrophe sans précédent se produisit dans le zoning industriel de Ghislenghien suite à une fuite de gaz dans une canalisation à haute pression. Ce fut l'une des pires catastrophes qu'ait connues la Belgique. De nombreuses personnes y trouvèrent la mort. Le nombre de blessés étaient encore plus élevé. Aujourd'hui, presque un an après cette catastrophe, le Gouvernement a estimé qu'il était nécessaire d'élaborer un bilan de l'approche du suivi de la catastrophe.

Etant donné que l'instruction judiciaire sur les dégâts et les responsabilités est encore en cours, le Gouvernement ne souhaite interférer d'aucune façon. Toutefois, les différents départements concernés ont réalisé une analyse interne du déroulement, des améliorations possibles et de leur traduction en options stratégiques. En d'autres termes, on peut avoir un aperçu des faits, de l'approche de la catastrophe, de l'amélioration de l'approche ainsi que des possibilités d'éviter éventuellement ce type de calamités à l'avenir.

1. Un bilan des victimes Selon les chiffres de la Justice, la catastrophe a causé 24 décès et 132 blessés dont 27 étaient encore hospitalisés fin septembre 2004. La dernière victime a quitté l'hôpital fin juin 2005. Il y a aussi eu des victimes en raison des conséquences psychologiques de la catastrophe, parmi les proches, les amis et les collègues des victimes.

2. L'approche du suivi de la catastrophe L'approche médicale Pour ce qui est de l'approche, le Premier Ministre tient à remercier tout d'abord tous les secouristes. Il ressort de tous les rapports qu'ils ont procédé avec détermination et efficacité. Les premiers soins, l'évacuation des victimes et un dispatching équilibré sur différents hôpitaux ainsi que l'accueil psycho-social se sont déroulés de façon optimale. La coopération entre les services médicaux français et belges était parfaitement complémentaire. La Défense a également joué un rôle crucial sous la forme d'un déploiement d'ambulances, d'hélicoptères, de véhicules de communication et notamment avec l'aide de l'hôpital pour grands brûlés de Neder-over-Heembeek. Le déploiement de ces secours démontre que notre pays a tiré des enseignements des catastrophes précédentes, telles que le drame du Heysel ou du Herald of Free Enterprise. Il reste toutefois quelques points qui demandent qu'on y travaille. Pour chacun de ces points, un AR concret est en préparation.

- Ainsi, on a pu constater une certaine hésitation au début de la crise au niveau de la coordination. La fonction de contact et le rôle de garde du Directeur des soins médicaux se sont avérés essentiels. Or, cette fonction n'existe pas encore sur l'ensemble du pays. Cela devrait donc être garanti dans les meilleurs délais.

- Les premiers intervenants ont joué un rôle crucial, eu égard aux décisions qu'ils sont censés prendre dans les premières minutes. S'il est vrai qu'ils ont fourni un

excellent travail, il est souhaitable d'améliorer leur formation pour éviter tout risque.- Une base réglementaire fait défaut pour l'assistance psycho-sociale.- La catastrophe de Ghislenghien a également clairement démontré qu'il existait une injustice au niveau du remboursement de médicaments et des "pansements actifs" pour les grands brûlés. On y a remédié entre-temps.- Le besoin d'une structure de suivi ambulante pour les patients brûlés s'est également fait sentir. Depuis, le personnel nécessaire a été engagé. La Fondation Ghislenghien Peu après la catastrophe, il était déjà clair que de nombreuses victimes ne pourraient avoir recours à une assurance pour les accidents de travail. Il s'agit en l'occurrence de 23 victimes, dont deux morts. Il serait dramatique que ces personnes doivent attendre, pour le remboursement des coûts élevés de leurs soins, un jugement judiciaire et le déroulement d'une procédure civile. C'est pourquoi, au mois de septembre, a été créée la Fondation Ghislenghien, afin d'assurer le remboursement de ces victimes. Ses moyens sont de 2,2 millions d'euros, alimentés par Fluxys, le propriétaire des gazoducs et Assuralia, la coupole d'assureurs. Dans un premier temps, on a procédé à deux versements forfaitaires, basés sur la durée de l'hospitalisation des victimes. Les familles des victimes décédées ont également reçu un versement forfaitaire. Lors d'une deuxième phase, on a travaillé sur la base de dossiers individuels qui tenaient compte des dégâts subis par chacune des victimes. En mars 2005, un versement total de 1.165.000 euros a été réalisé pour cette phase. La troisième phase est encore en cours et porte sur un tiers des victimes pour lesquelles les soins sont encore en cours et le coût global n'est donc pas encore connu. Les victimes françaises n'ont pas été oubliées non plus, mais la Fondation attend un questionnaire médical complété, pour vérifier qu'elles ne sont pas remboursées par d'autres assureurs. Pour conclure, avec les assureurs, la Fondation Ghislenghien a offert aux victimes une assistance juridique gratuite. Reste la question de l'avenir de la Fondation Ghislenghien une fois que tous les paiements auront été effectués. La structure juridique s'est en effet avérée fort utile. Il est dès lors peut être intéressant de maintenir cet instrument souple et rapide pour permettre une réaction rapide en cas d'éventuelles futures catastrophes. L'approche juridique Les instances judiciaires ont, elles aussi, eu une réaction particulièrement efficace.- Ainsi, le président du tribunal de première instance a désigné un juge d'instruction exclusivement pour ce dossier. Dans sa tâche, il est assisté par une équipe de recherche à temps plein (composée d'un greffier, d'un référendaire et d'un employé).- Au niveau de l'instruction judiciaire de l'arrondissement, une équipe spécifique a été libérée, composée de dix enquêteurs temps plein (même onze pendant quelques mois). Ils ont bénéficié de moyens logistiques supplémentaires tels des portables, des véhicules, etc. Grâce à ces efforts, le juge d'instruction a pu clôturer son enquête après 11 mois, tandis qu'un délai de 2 ans était prévu. Le juge d'instruction attend désormais les rapports médicaux et psychologiques ainsi que le compte rendu des experts désignés afin de boucler tout à fait son enquête. En outre, en août 2004, une Cellule de coordination de l'information et de l'assistance aux victimes a été créée. Celle-ci assure les contacts entre les victimes, leur famille, les instances judiciaires, les Maisons de Justice et les services psycho-sociaux. Les victimes peuvent également se tourner vers cette cellule pour obtenir tout renseignement. La cellule a, entre autres, déjà organisé une série de réunions d'information communes avec les victimes. Il y avait, chaque fois, plus de 200 personnes présentes. Le succès de cette cellule a par ailleurs démontré que la justice a besoin d'une structure spécifique pour garantir un accueil humain des victimes de catastrophes. Sécurité civile Le Premier Ministre a salué les agents de quartier et les cinq pompiers qui sont décédés à Ghislenghien. Leur abnégation et le danger auquel leur travail les confronte sont trop souvent sous-estimés. La catastrophe de Ghislenghien nous l'a rappelé de manière tragique. Les projets actuels en vue de la réforme des services d'incendie, de

la protection civile et des services médicaux d'urgence ont également pu bénéficier d'une impulsion supplémentaire. Le budget 2005 qui a été confectionné dans les mois qui ont suivi la catastrophe, a prévu une augmentation de 15 % du budget alloué à la sécurité civile. La majeure partie de cette augmentation est consacrée aux formations du personnel et à l'acquisition de matériel pour les services d'incendie. Les terribles conséquences de la catastrophe ont également suscité la création d'un certain nombre de groupes de travail en charge de l'élaboration d'un plan d'urgence pour les canalisations comprenant la formation en matière de coordination des catastrophes, la manipulation de substances dangereuses et assimilées. Un Centre de la Connaissance a également été créé pour les pompiers. Enfin, un dédommagement moral de 53.200 euros a été octroyé aux membres des services d'incendie et de la protection civile ainsi qu'à leurs proches, et à l'avenir, à tous ceux qui seront victimes d'un accident.

3. la prévention de la catastrophe

Sans vouloir tirer des conclusions hâtives de l'instruction judiciaire, il a été décidé de rédiger un mémorandum entre les autorités fédérales, les transporteurs de gaz et d'électricité et le secteur de la construction afin de créer un site web qui contiendrait toutes les informations permettant de vérifier aisément les emplacements des canalisations de gazoduc et des câbles à haute tension dans notre pays. Ce mémorandum sera signé par toutes les personnes concernées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe